LES RETRAITÉS VEULENT VIVRE !

100 euros tout de suite comme première étape avant les 300 euros exigés

Depuis de nombreuses années, les retraités vivent de plus en plus mal, car ils subissent une dégradation importante de leur pouvoir d'achat et leur niveau de pension ne cesse de se détériorer.

Les nombreuses mesures fiscales décidées par les gouvernements successifs (augmentation de la CSG, CRDS, Casa, suppression de la ½ part au niveau de l'impôt sur le revenu pour les personnes vivant seules ayant élevé au moins 1 enfant, etc.), majorations de pensions pour les parents de 3 enfants et plus soumises à l'impôt, ont fortement amputé leur revenu disponible.

Les pensions nettes (après CSG à 8,3 % et Casa) n'ont évolué que de 6,26 % du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2019, alors que l'indice des prix Insee hors tabac a évolué de 12,93 % et le Smic de 20,05 %.

De nombreux retraités ont des pensions mensuelles égales ou inférieures à 1 000 euros et sont contraints à des privations importantes pour boucler leurs fins de mois.

La revalorisation de 0,4 % au 1er janvier 2021 et le gel des retraites complémentaires constituent une véritable provocation.

Ce n'est plus possible de vivre décemment dans de telles conditions.

Nous exigeons une revalorisation immédiate de 100 euros comme une première étape avant les 300 euros nécessaires.

Des moyens indispensables pour notre système de santé publique

Cela devient de plus en plus difficile de se soigner correctement.

Dans de nombreux territoires, la désertification médicale oblige à parcourir des distances de plus en plus importantes pour trouver un médecin.

Plus de 30 % de la population, dont de nombreux retraités, diffèrent ou annulent leurs soins faute de moyens financiers. Cela ne peut plus durer.

Nous exigeons la multiplication de médecins généralistes et de centres de santé publics dans tous les territoires garantissant un accès aux soins

avec l'application d'un tiers payant sans dépassements d'honoraires.

La pandémie que nous vivons depuis 1 an a mis au grand jour le manque de moyens des hôpitaux publics.

100 000 lits ont disparu depuis 30 ans avec des suppressions massives de personnels.

Nous exigeons 100 000 embauches immédiates dans l'hôpital public pour répondre aux besoins de santé.

Des vaccins rapidement et pour tous

Le seul moyen efficace pour combattre la pandémie est la vaccination de masse qui permet d'atteindre le niveau de protection collective requis.

Les décisions et la stratégie du gouvernement sont loin de répondre aux enjeux posés. Aujourd'hui, les laboratoires sont détenteurs des brevets qui décident de la production, des acheteurs et des prix malgré les financements publics dont ils bénéficient.

Pour la CGT, le vaccin doit être gratuit pour tous

Les vaccins sont des biens communs et ne doivent pas faire l'objet d'enjeux financiers. C'est pourquoi la CGT, avec d'autres acteurs, demande de lever la propriété privée sur les brevets qui empêchent la diffusion des vaccins tout en étant le support de profits indécents.

La Sécurité sociale ne doit pas financer la course aux profits et les actionnaires des laboratoires privés. La mise à sa charge des coûts liés à la pandémie ne doit pas servir de prétexte pour mettre en cause sa pérennité.

Il faut mettre fin au plus vite à l'obligation de s'inscrire en ligne pour accéder à la vaccination qui crée un véritable monopole d'accès au vaccin pour les plateformes privées choisies par le gouvernement.

D'autres acteurs publics, dont les maires, proposent des services d'inscriptions facilitées, que l'État, préfets et ARS doivent encourager.

Pour un droit à l'autonomie dans la branche maladie de la Sécu

Les personnes âgées représentent l'écrasante majorité des décès et des hospitalisations liés au Covid-19.

Confinés ou domiciliés en Ehpad, condamnés à une issue fatale, avec pour seul soutien des médicaments de fin de vie, il leur a été refusé de pouvoir être accompagnés et soutenus par leurs familles et leur entourage proche, malgré le dévouement des soignants. Cette stratégie inhumaine, contraire aux droits humains, doit cesser.

Les personnels manquent cruellement dans les Ehpad ou au niveau des services à domicile pour assurer soins et qualité de vie aux personnes en perte d'autonomie.

200 000 embauches sont nécessaires dans les Ehpad et 100 000 dans le secteur de l'aide à domicile, dans le cadre d'un grand service public de l'autonomie.

Nous exigeons que soit votée rapidement une loi au niveau du grand âge et de l'autonomie, promise par le gouvernement en 2019, répondant aux besoins de la société.

La perte d'autonomie est indissociable d'une approche globale de la santé et doit être reconnue dans la branche maladie de la Sécurité sociale avec un financement par les cotisations sociales.

Ce n'est pas aux retraités de financer le droit à l'autonomie, ni par l'impôt ni par les mesures fiscales supplémentaires.

Des Services publics qui répondent aux besoins de tous

Cela passe par le maintien et le développement des services publics en stoppant les délégations et les privatisations de services publics. Il en est de même pour le maintien des guichets ou accueils physiques dans les administrations et services publics qui ne doivent pas être systématiquement remplacés par des procéduresdématérialisées.

Ensemble, retraités, salariés et usagers, nous voulons faire entendre nos besoins notamment dans les domaines de la santé, de l'action sociale, des transports, et du logement.

L'accès à l'énergie, le traitement et la distribution de l'eau, produits de première nécessité doivent être garantis par un pôle public aux tarifs accessibles pour tous.

Le service public, la justice sociale, la démocratie et la transition écologique sont de solides piliers pour construire une société fondée sur la réponse aux besoins de tous et toutes et où la place des retraités sera reconnue.

Le 31 mars

retraités et retraitées, mobilisons-nous, faisons entendre notre voix et participons nombreux et nombreuses à la journée d'action.

fédération des services publics — la cgt UFR

BULLETIN DE SYNDICALISATION CGT

❍ Retraité isolé ? NON !
❍ Retraités syndiqués ? OUI !

POUR DÉFENDRE MES REVENDICATIONS

● Mon pouvoir d'achat ● Ma retraite ● Ma santé ● Mes besoins quotidiens

Je me syndique à la CGT

Nom ▸ ..... Prénom ▸ .....
Adresse ▸ .....
.....
Code postal ▸ ..... Ville ▸ .....
Branche professionnelle d'origine ▸ .....
Mail ▸ ..... Tél ▸ .....

Bulletin à retourner à l'UFR CGT — Case 547 - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil ou à remettre à un(e) militant(e) CGT de votre connaissance

Informatique et liberté : En application de la loi du 6 janvier 1976, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations vous concernant. Ces informations pourront être cédées à des organismes extérieurs, sauf si vous cochez la case ci-contre ☐